



AIX en PROVENCE
LA VILLE

150 000 habitants

Aix
en provence



LA VILLE RECRUTE DES APPRENTIS

Vous avez entre 16 et 29 ans et souhaitez entrer dans la vie professionnelle par le biais de l'apprentissage. Vous recherchez une collectivité Territoriale dynamique qui vous accompagnera vers l'obtention de votre diplôme, la Ville d'Aix en Provence dans le cadre de sa politique de soutien à l'apprentissage recrute :

UN CHARGE DE PROJET TRANSVERSAUX (H/F) Pour sa Direction Education Enfance et Petite Enfance

MISSION :

Au sein de la Direction Education Enfance et Petite Enfance, et sous la responsabilité de son maître d'apprentissage l'apprenti(e) Chef de projet participe à la mise en place et au suivi des différents projets transversaux de la direction

ACTIVITES :

- Recueillir les besoins des services et définir les objectifs des projets transversaux
- Élaborer et suivre les retro-plannings et les budgets des projets
- Coordonner les différentes parties prenantes et s'assurer de la bonne exécution des tâches
- Mettre en place des tableaux de bord et des indicateurs de suivi des projets
- Analyser les indicateurs et proposer des actions correctives si nécessaire
- Rédiger les comptes-rendus et les rapports d'avancement
- Participer aux réunions de pilotage et de suivi des projets
- Mettre en place et suivre le projet RGD

PROFIL REQUIS :

- **Niveau d'études préparé :** Master
- Secteur : gestion de projet, management ou administration publique
- Expérience ou stage dans la conduite de projets transversaux appréciée
- Une appétence pour les systèmes d'informations est appréciée
- Maîtrise des outils bureautiques et de gestion de projet
- Excellent sens de l'organisation et capacités rédactionnelles
- Rigueur, autonomie et esprit d'initiative
- Aptitude au travail en équipe et en mode projet
- Curieux(se), rigoureux(se),
- Bon relationnel et force de proposition
- Goût du challenge

HORAIRES : 35 h / Semaine (annualisées)

LIEU DE TRAVAIL : 26 rue Chastel – Aix en Provence

REMUNERATION :

Selon l'âge et le niveau de diplôme, entre 25% et 78% du SMIC, conformément à la législation en vigueur.

Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH) peuvent conclure un contrat d'apprentissage sans limite d'âge (Loi N°2008-1425 du 27 décembre 2008)

Adresser votre candidature (lettre de motivation, CV), **avant le 30/06/2024**, à :

Par courrier :

Mairie d'Aix en Provence
Direction Adjointe des Services Ressources Humaines
Service Recrutement et Gestion des Postes
Hôtel de Ville
CS 30715
13616 Aix en Provence Cedex 01

Par mail :

Recrutement1@mairie-aixenprovence.fr

Informations complémentaires :

Mme SASSI Kamélia, Chef de service projet et amélioration continue
Mme Juliette LEMAN, Gestionnaire du recrutement

04 42 91 89 90
04 42 91 93 05